

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Usumbura
B.P. 49

le 8 juin 1962.-
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

SERVICE DE LA HAUTE REPRESENTATION
BUREAU DE L'IMMIGRATION.

(1) N° HB/IMM./294

Réf. n° :

Annexe :

Bijlage

Objet :

Voorwerp

Envoie
C.R.P.

1392 / Imm.
18/6/62
Préfet

Transmis copie pour information à
Monsieur le Préfet de RUHENGARI, en
le priant de bien vouloir remettre le
document ci-joint au titulaire contre
paiement d'une taxe de 250 francs des
droits de chancellerie.-

A Monsieur VALENTIN Guy,
c/o OCIRU
RUHENGARI.



Monsieur,

En réponse à votre lettre du 15 mai 1962
me transmise par le Ministre de l'Agriculture à
KIGALI, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance
que, par le même courrier, j'adresse votre carte
de résidant permanent à Monsieur le Préfet de
RUHENGARI, chez qui vous pourrez retirer ce document
en acquittant la somme de 250 francs à titre des
droits de chancellerie.-

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance
de ma considération distinguée.-

LE CHEF DU BUREAU DE L'IMMIGRATION
DU RUANDA-URUNDI,
VAILLEMAN K.-